

ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

effectifs de personnel Question écrite n° 1106

Texte de la question

M. Jean-Jacques Candelier interroge M. le ministre du redressement productif sur l'évolution, dans son domaine de compétences, du plafond des autorisations d'emplois entre 2012 et 2015, exprimée en équivalents temps plein travaillé.

Texte de la réponse

Le plafond des autorisations d'emplois tient compte des périmètres ministériels définis dans les décrets d'attribution qui placent certains services des ministères économiques et financiers sous l'autorité conjointe de deux ou plusieurs ministres. Dans ce cadre, le ministre du redressement productif exerce conjointement avec le ministre de l'économie et des finances l'autorité sur : - le conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies (CGEIET) ; - l'agence des participations de l'Etat (APE) ; ainsi que certains services et directions portés par le programme 218, à savoir : - le secrétariat général (SG), - le service du haut fonctionnaire de défense et de sécurité (HFDS), - la direction des affaires juridiques (DAJ), - le service du médiateur. Par ailleurs, il exerce conjointement avec la ministre de l'artisanat, du commerce et du tourisme l'autorité sur la direction générale de la compétitivité, de l'industrie et des services (DGCIS). Par convention, les personnels rémunérés sur le programme 218 étant comptabilisés dans le périmètre relevant du ministre de l'économie et des finances, les effectifs des services qui sont rattachés au ministre au titre du redressement productif représentent 2 695 équivalents temps plein travaillé (ETPT) en 2012 et 2 603 ETPT dans la loi de finances pour 2013 et devraient évoluer de - 3,12 % entre 2013 et 2015. Cette évolution pourra naturellement être modifiée dans le cadre des projets de lois de finances pour 2014 et 2015.

Données clés

Auteur : M. Jean-Jacques Candelier

Circonscription: Nord (16e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 1106

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état Ministère interrogé : Redressement productif Ministère attributaire : Redressement productif

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : <u>17 juillet 2012</u>, page 4404 **Réponse publiée au JO le : <u>19 février 2013</u>**, page 1965